

Administration Communale

Séance du 09 septembre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/07/001/MB

1.- Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire –
Vérification des pouvoirs de son successeur – Prestation de serment et
installation – Rapport du Bourgmestre.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme
PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS
Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, CHIAVETTA Salvatore,
Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers
communaux et M. BURION Michel, Directeur général.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que suite à la démission de Madame Virginie BILLIET de ses
fonctions de Conseiller communal, il y a lieu de procéder à la vérification
des pouvoirs du Conseiller communal suppléant de la liste n°2 des
membres élus le 14 octobre 2012 ;

Attendu que le suppléant appelé est Madame Géraldine CANTIGNEAUX ;

Attendu que Madame Géraldine CANTIGNEAUX, née à Charleroi, le 085
mai 1974, domiciliée rue Bois des Faulx, 37 à 7141 Morlanwelz, se
trouve toujours dans les conditions d'éligibilité et dans aucun des cas
d'incompatibilité, d'incapacité ou de parenté, prévus par le Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Collège provincial de la Province de Hainaut du 8
novembre 2012 validant les élections qui ont eu lieu le 14 octobre 2013
pour le renouvellement intégral du Conseil communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'exposé de l'affaire fait en séance publique par Monsieur Christian
MOUREAU, Bourgmestre, rapporteur ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la
disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil
communal disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

ARRETE :

Les pouvoirs de Madame Géraldine CANTIGNEAUX, préqualifiée, en qualité de Conseiller communaux, sont validés.

Elle achèvera le mandat de Madame Virginie BILLIET, démissionnaire.

Elle entrera en fonction dès sa prestation de serment.

Madame Géraldine CANTIGNEAUX a prêté serment en séance et est déclarée installée Conseiller communal.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,